

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour la planification des bandes d'ondes décimétriques attribuées au service de radiodiffusion (HFBC-87), Genève 1987  
Genève, le **8 mars 1987**

Ratifié par le Canada le 20 février 1991

En vigueur pour le Canada le 20 février 1991

NOTE: Appliqués avec effet à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 1988, avec déclaration.

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour les services mobiles (MOB-83), Genève 1983

Genève, le **18 mars 1983**

Ratifié par le Canada le 20 février 1991

En vigueur pour le Canada le 20 février 1991

NOTE: Appliqués avec effet à partir du 15 janvier 1985.

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Actes finals de la Conférence administrative régionale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion dans la bande 1 605-1 705 kHz dans la Région 2 (avec l'Accord, Annexes, Protocole, Résolutions et Recommandations)

Rio de Janeiro, le **8 juin 1988**

Signé par le Canada le 8 juin 1988

Ratifié par le Canada le 20 février 1991

En vigueur pour le Canada le 20 février 1991

NOTE: Appliqués avec effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1990.

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite (ORB- 88), Genève 1988

Genève, le **6 octobre 1988**

Ratifié par le Canada le 20 février 1991

En vigueur pour le Canada le 20 février 1991

NOTE: Appliqués avec effet à partir du 16 mars 1990, compte tenu d'une déclaration.

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications, Nice 1989

Nice, le **30 juin 1989**